

Au restaurant

Autor(en): **L.Mx.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 37

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dit de faire : boire deux décis et rentrer à onze heures, ou boire onze décis et rentrer à deux heures.

Au musée.

Le concierge : le règlement vous ordonne de déposer votre canne.

— Mais je n'en ai point !

— Eh bien, allez en chercher une !

Les blagues féroces.

— Dis-voï, Grelu, sais-tu que ta belle-mère est en train de défunter.

— Me fais pas rire... tu vois bien que j'ai les lèvres toutes gercées.

— Tu sais que Z. épouse sa cuisinière.

— Et puis après ?...

— Oui, mais une Allemande...

— Ben, quoi ? Y paraît qu'il lui faut une « boche à soupe ! » T. R.

Bonbonne, un des pirates et sauveteurs des bords du Léman raconte « celle » :

On était bien tranquille à boire un demi, chez Dupont. Dehors, un temps du diable, le lac tout en moutons : un coup de vaudaire, quoi ! Subito, on entend des cris : il y en avait un qui prenait son bouillon. Bégoz et moi, on saute sur le bateau, on rame ferme et on arrive juste à temps pour attraper le zigue qui n'en pouvait plus. On le tire du jus et on le met égoutter dans le fond. Faut-il pas que le premier mot qu'il nous sort c'était du tutehe...

— N. de D..., dit Bégoz, est-ce qu'on le ref... à l'eau ? (Contée par B. V.)

Autres blagues.

Gens d'église et régents ne s'accordent pas toujours et se font parfois des compliments douteux. Au dernier banquet de conférence, le curé de V. racontait que, passant en purgatoire, il avait entendu un tapage infernal, que dominaient des mots sans cesse répétés : 4 bourres, stöck, atout !... C'était la salle des régents...

— Moi, réplique un des pédagogues, je passais en paradis, l'autre nuit, et je vis une sorte de temple avec l'inscription : « Pour Messieurs les pasteurs ». Intrigué par le silence absolu de celui-ci, je pousse la porte : il n'y avait personne ! X.

La Patrie Suisse. — Le numéro du 3 septembre, nous apporte le portrait du nouveau syndic de Fribourg, M. Romain de Weck, et du poète neuchâtelois Pierrehumbert ; le monument élevé à Vevey à la mémoire de l'écrivain populaire Alfred Cérésolle ; des vues de « mi-été » de Tavayannaz, et du Hornberg ; de la manifestation en l'honneur de Philibert Berthelier, à l'occasion du 400^{me} anniversaire de son supplice ; des terrains de la Ligue des nations ; enfin des paysages du Voralberg.

POR LÈ FENNE

Rio-lè-Gredon, lo doze de septembre

A cliiau monsu dau Conteù,

Vo séde que l'ai a z'u, l'ai arà demeindze que vint quieinze dzo, pè Monthenon onna granta tenàllia. Onna repètolaïe de fenne l'ai étant. Lè zène l'étant po que lè fèmale pouaissant vôtà, lè z'autre l'étant contre. Cliiau-que que l'étant contre lant voliu vôtà por que cliiau z'ique que l'étant por pouaissant pas vôtà. Cein a gros eingrindzi lo commerce et einmodà la nièze, tant que lè fenne que l'étant por l'ant dû saillif et n'è rein restà que cliiauque l'étant contre, que cein l'è onna vergogne.

Mà n'è pas cein que vo vu écrire. Vu rein que vo dere que lè fenne de per tsi no n'ant pas étà bin conteinte de cein que vo z'ai écrit dein voutron « Conteù » deçando passà. Voùtron monsu J. M. s'è fotu de no. Ie raconte lè z'affère d'onna manàre que fà croüssi lè deint. On sà pas se l'è avoué lè fenne que voliant vôtà à bin avoué lè z'autre. La Sabine Bonzon lo desai justement l'autr'hi vè lo borni :

— Clli monsu J. M. dau « Conteù », se l'ètè sa

fennà sarai su de dremi à l'hôtet dau Tiuveri dautr'ai n'è à la fèlè.

Et madame la régente l'a de :

— Ces journalistes sont insupportables !

Et mè su pensàie ein mè mîmo :

— Lâi a pas, mà vu lau z'ecrire po lau dè-mandâ cein que l'ant contre lè fenne, que ne pouant pas pî no laissi vôtà.

Eh bin ! Attiutâ vai ! Crâide-vo que lè z'affère l'âdrant pas bin mî quand lè fenne l'arant assebin lau mot à dere. L'è lè z'homme que fant tot et l'ant tot fè por leu. Vu pas vo dere su clli papâ tot cein que va de bezinguié, vo lo séde mî que mè. Por coumeinci, se on avâi on Conset fédérat que l'ausse dâi fenne assebin, crâide-vo que l'arâi permet que la chètseresse doûre asse grand teimps. Na, prau su ! Na pas l'è lè fenne que dussant arrosâ lo courti et cliiau monsu que sant dein lè z'autorità s'ein fotant bin pou. Se l'ai avâi dâi fenne su que sè farâi onna loi que sè derâi dinse :

Article 1. Sauf quand une femme demandera le beau temps pour sa lessive, le reste du temps, il pourra pleuvoir dans le village si toutes les femmes sont d'accord.

Cllia loi sarâi, tot parâi, onna boun'affère et, du que lè z'homme l'ai ant pas peinsâ, foudrà bin que lè fenne l'ai sè mettânt. Et mimameint po potadzî et fère la cousena, porquie faut-te que lè fenne l'aussant tot à folemassi et à bàogressi pè l'ottô, gouvernâ la tchivra, soigni lè caïon et allâiti lè bouïbo. Mè rappelo d'onna tsanson que sè desâi dinse :

Guerre aux hommes !

A eux de faire la soupe,

D'écumer le pot au feu,

A nous de lever le coude

Et de boir le petit vieux.

Guerre aux hommes !

Guerre aux hommes !

Faisons voir à ces cocos

Que nous sommes

Moins sottes qu'ils ne sont sots.

Assebin se lè fenne pouâvant vôtà, la loi ie sè derâi dinse :

Article 2. Les femmes feront le salon et les hommes la cuisine. Le manger aux cochons chacun son tour.

Mâ la pe granta vergogne n'è pas oncora cein. L'è la question dâi z'einfant. Est-te pas onn' èscandalo que sâi rein que lè fenne que dussant lè fère. Tot cein vint, oncora on iâdzo, que l'ai a rein z'u que dâi z'homme tant qu'ora po gouvernâ et l'ant arreindzi lè z'affère dinse. Eh bin ! n'è pas justo. Ie faut l'égalità et la loi dèvetrài dere :

Article 3. Les enfants du sexe femelle seront mis au jour par les femmes, ceux du sexe mâle par les hommes.

Et clli dzo quie vo garantio que l'ai arâi pas tant de journalistes et de monsu J. M. po sè fotre de no dein lè papâ.

Vo saluo bin tot parâi et bin lo bondzo à voùtra fenna.

Marianne GATOILLON.

Pour copie conforme. L'atteste :

MARC A LOUIS.

Au restaurant. — Un campagnard entre dans l'un de nos restaurants le plus en vue. La sommelière lui présente le menu.

— Je n'ai pas le temps de lire maintenant ; après dîner si vous voulez ! — L. Mx.

AU MOLLENDRUZ

CONNAISSEZ-VOUS le Mollendruz ? Non, dites-vous ? Eh bien, je vous plains, car c'est un des plus beaux « coins » que je connaisse, et pourtant Dieu sait combien j'en connais dans trois des cinq parties du monde ! Venez-y une fois, vous ne le regretterez pas, certes, et vous y reviendrez sûrement.

Que vous preniez la route de Croy à Vaulion par Premier, puis à travers les pâturages ; qu vous montiez par l'Isle, la Pièce et la Saboterie ou bien par le Pont et Petra Felix, c'est kif kif partout vous jouirez d'un paysage grandiose des bois de sapins noirs et de fayards, des pâturages aussi beaux que leurs chalets, sans cite les superbes points de vue sur les Alpes de Savoie et de Suisse et, de l'autre côté, sur le Saquet, la Dent de Vaulion et le lac de Joux jusqu'au Risoux.

Puis, rien que l'accueil si cordial qu'on trouve à l'Asile, chez les amis Cardinaux, ça vaut la course !

Digne successeur de la Zazi, d'humoristique mémoire, Constant accueille tout le monde avec une jovialité sans pareille, tandis que le man Cardinaux prépare le « frichti » et « comment », pas vrai, mon vieux !

Si vous êtes d'accord, allons faire visite aux chalets. Aujourd'hui au Pré-de-Joux, demain à celui du Mollendruz, ensuite, au Pré-l'Haut ou à la Posogne. Ce sont les plus rapprochés de l'Asile et tous « gouvernés » par les maîtres armailleurs de chez nous.

Après avoir traversé des pâturages semés de gentianes et de mélilots odorants, de framboisiers crus sur les troncs des vieux sapins abattus nous voici arrivés auprès du chalet. Quoiqu dans notre Jura, les abords en soient propres en approchant des abreuvoirs, et que Fritz et René ne puissent pas toujours « poutzer », moi, attention ! Je ne conseillerai pas aux « gentelles » de St-François d'y venir promener leurs bas à jour et leurs souliers blancs à échasse, il y aurait des avaries ! Du reste, cela cadrerait mal avec les sapins noirs et les pâturages verts.

La cheminée fume. C'est bon signe. Ils sont en train de « fromager », fonction de confiance réservée au maître du chalet ou au « fromageur ». Le « clèdar » ouvert, nous entrons sans autre dans une pièce à large cheminée. La grande chaudière est sur le feu, le lait boutonne et l'ami Gustave, le patron, son bonnet sur l'oreille, brasse lentement jusqu'au moment précis où la toile, passée à deux, sous le fromage mou arrivé à son degré de cuisson, dernier est enlevé rapidement et mis dans un moule qui donnera la bonne pièce attendue, comment !

On cause, une fois cette opération terminée. Aura-t-on de la pluie ? C'est la question à l'ordre du jour partout au Jura. Les pâturages sont bien « courts d'herbe » et les citernes « basses » rapidement, aussi regarde-t-on avec sollicitude les gros nuages gris ou noirs amenés par le Joran ou le « vent de Genève ».

Après nous avoir offert, selon leur aimable habitude, la crème, la « laitia » et le petit lait savourés comme il convient, nous allons regagner l'Asile, les uns pour lire la *Gazette*, les autres la *Feuille*, la *Revue* ou le *Conteur* en attendant de manger la bonne soupe aux herbes de la maman Cardinaux, soupe suivie d'une tomme « d'attaque ».

Demain, si vous êtes d'accord, nous verrons à suivre les chalets des Combes du Mont-Tendre, de chaque côté de la chaîne, ils sont tout très intéressants d'ici au Marchairuz.

Puis, ce soir, nous ferons une « partie » avec les voisins des chalets tout en buvant le verre de l'amitié. Et, après un bon verre de gentiane offert par l'ami Cardinaux, nous irons accompagner tous ces amis à travers les futaies et les pâturages, au clair de la lune dans les sapins et nous entonnerons toutes les chansons patriotiques et autres de notre cher pays et de notre beau Jura vaudois !

Nous voulons encore oublier qu'en bas nous attendent les soucis, toujours croissants, de la vie matérielle : les cartes de beurre et de fromage, les bolcheviks du dehors et ceux de dans... puis le reste !

Partons demain, puisqu'il le faut : il n'y a pas